

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOIRET
Commune de LOMBREUIL

ARRETE FAVORABLE PORTANT SUR
UNE DEMANDE DE DECLARATION
PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

Dossier déposé le : 12/03/2024

Complété le : 12/03/2024

Par : Monsieur Laurent VERRIERE

Demeurant à : 34 Route de Jaugène
45700 LOMBREUIL

Sur un terrain sis : 34 Route de Jaugène
45700 LOMBREUIL

Pour : Installation de 3 fenêtres de toit dans une
annexe

Cadastré : ZC116

Référence dossier

DP 045185 24 A0001

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1, L421-6, R421-1, R421-14 à R421-16,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) de la Communauté d'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing (AME) en vigueur depuis le 27 juillet 2020,

Dont avis ci-annexé(s)

Vu la demande susvisée,

ARRETE

Article 1 :

La présente demande de Déclaration préalable fait l'objet d'une décision favorable, sous réserve des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Tout changement de destination de l'annexe ou d'aménagement devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation d'urbanisme

Fait à LOMBREUIL, le

27 Mars 2024

Le Maire,
Eric GODEY

